

B27083 (4) FA  
M  
P157  
R-1

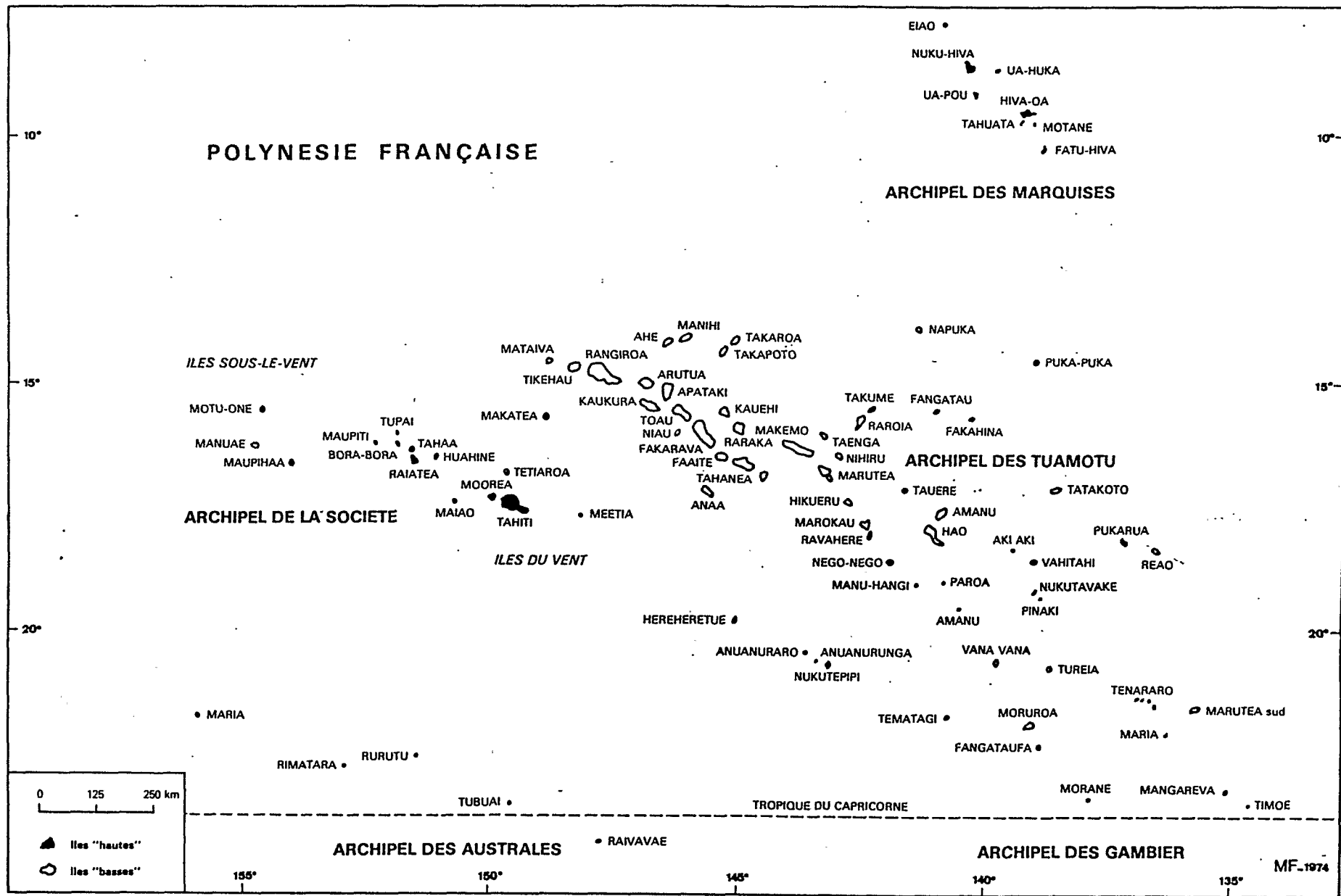
LE TOURISME EN POLYNESIE FRANCAISE  
OU LE REVE A L'EPREUVE DES FAITS

PAR  
GILLES BLANCHET

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire  
N° : 27083 ex 1  
Cote : B

14-11-89 M

Communication pour le XIème colloque SEPANRIT à Bordeaux sur  
"l'essor du tourisme et ses effets sur l'environnement dans les îles tropicales  
et subtropicales" (Talence, avril 1987).



LE TOURISME EN POLYNESIE FRANCAISE  
OU LE REVE A L'EPREUVE DES FAITS

par

Gilles BLANCHET (\*)

I - GRANDES LIGNES D'EVOLUTION

Bien que la Polynésie française soit considérée comme une terre d'élection du tourisme, celui-ci ne s'est développé qu'à la fin des années 50 lorsque l'obstacle posé par l'éloignement géographique a pu être réduit par l'amélioration des dessertes maritimes et aériennes. Son extension coïncide avec la mise en service en 1961 de l'aéroport international de Tahiti-Faaa et le lancement conjoint par les compagnies Transports Aériens Intercontinentaux (TAI) et Air France d'une ligne du tour du monde en quadriréacteur. C'est alors que se mettent en place les premiers éléments d'une infrastructure hôtelière digne de ce nom qu'encouragent la perspective d'un accroissement considérable du nombre des visiteurs et les mesures incitatives adoptées par les autorités territoriales.

Selon le Mémorial Polynésien, à la fin des années 50, à Tahiti et dans les îles, "il n'existe que des hôtels de passage - et parfois de passe - d'un pittoresque certain et au confort sommaire.. (dotés) en guise de porte, à l'entrée des chambres, d'un rideau de pareu". A partir de 1960, la situa-

(\*) Docteur d'Etat en Sciences Economiques, économiste à l'ORSTOM

tion évolue rapidement et de nombreux hôtels se construisent à Papeete et dans ses environs. Conformément aux consignes données par les autorités soucieuses de sauvegarder la beauté et le caractère originel des sites, la plupart adoptent une formule pavillonnaire, avec des bungalows d'allure et de facture locales.

De 1960 à 1965, le nombre des hôtels de tourisme passe de 5 à 12 et leur capacité d'hébergement de 61 à 400 unités ; le cinquième de cette capacité se situe hors de Tahiti et équivaut à la proportion des touristes qui se rendent dans les îles extérieures. S'y ajoutent le "Grand Hôtel", qui sert d'Etat-Major au Centre d'Expérimentation du Pacifique, et quatre hôtels pavillonnaires représentant plus de cent unités de logement qui sont loués à son personnel et à celui d'entreprises associées. Une étude de l'Association des Transports Aériens évalue en 1965 à une centaine de chambres l'insuffisance de la capacité hôtelière ; elle a pourtant progressé plus vite que le nombre de touristes qui, en cinq ans, est passé de 4.000 à 15.000. Le tourisme qui, en 1960, occupait la quatrième place dans les exportations après les phosphates, le coprah et la vanille, devient, à partir de 1964, la principale source de devises étrangères.

En 1970, il y a 1.200 chambres ou bungalows mais, malgré les efforts de promotion et de mise en valeur de l'environnement, les visiteurs ne sont que 49.000 au lieu des 70.000 escomptés et la durée moyenne de leur séjour tend à décroître, passant de 12 jours en 1960 à 6 jours en 1970. L'augmentation de la capacité hôtelière est surtout liée à la réalisation à proximité de Papeete de deux grands hôtels, le "Tahara'a" et le "Maeva Beach" et à l'extension à Moorea du Club Méditerranée. Financés par des capitaux extérieurs et liés aux compagnies qui assurent la desserte aérienne et maritime du Territoire, ces trois complexes en représentent la moitié du potentiel d'hébergement. Ils entraînent un doublement de la capacité moyenne des établissements qui passe de 30 unités en 1965 à 65 en 1970 (contre 12 en 1960) et une modification de leur structure. Les bungalows, jusque là prédominants, font place à une formule plus standardisée de chambres confortables et fonctionnelles tandis que, sur le plan géographique, s'amorce un début de décentralisation à Moorea et dans les Iles sous le Vent. Paral-

lélement à l'amélioration de la desserte internationale du Territoire, la mise en service en 1969 de l'aéroport de Moorea entraîne une rapide extension du trafic aérien local et le développement dans l'île soeur d'un tourisme de "week end" émanant de personnes résidant à Tahiti.

De 1970 à 1975, le nombre des touristes augmente de 70% en dépit du climat économique défavorable qui découle de la récession mondiale et de la crise pétrolière. La hausse des coûts de transport est partiellement compensée par l'introduction, à partir de 1973, d'avions gros porteurs du type DC 10 ou Boeing 747 et par le développement sévèrement contingenté de voyages à forfait du type charter. Pendant cette période, 922 unités de logement sont mises en service et 241 supprimées, ce qui laisse apparaître un solde positif de 681 unités. Près de la moitié se situent dans les îles et contribuent à une meilleure répartition géographique de la capacité hôtelière qui ne se trouve plus à Tahiti que dans une proportion de 62%. Dans le domaine des transports aériens internationaux, le trafic global de passagers continue de progresser et ne régresse qu'en 1975 à la suite de la campagne de boycott menée contre les expérimentations nucléaires de Moruroa. La croissance des flux de touristes est cependant moins rapide que celle des passagers en transit dont le nombre quadruple. Le trafic local croît aussi avec l'amélioration des infrastructures et dessertes interinsulaires et les équipements hôteliers se développent à Moorea et dans les Îles sous le Vent. De 1971 à 1975, le nombre des unités de logement y augmente deux fois plus vite qu'à Tahiti et celui des établissements lui devient supérieur. De taille relativement modeste, ils ont, au milieu de la décennie, une capacité moyenne de 48 unités contre 85 à Tahiti et une structure inverse, avec 90% de bungalows et 10% de chambres. Cette évolution correspond aux souhaits d'une clientèle de plus en plus sensible aux notions de nature et d'environnement. Une enquête effectuée par l'Institut Harris, Kerr et Forster pour le compte de l'Office de Développement du Tourisme en 1972 indique que le degré de satisfaction des touristes ayant séjourné en Polynésie Française est beaucoup plus élevé chez ceux qui ont visité plusieurs îles que chez ceux qui se sont cantonnés à Tahiti. Une autre enquête en vol, réalisée en 1975 avec le concours des cinq grandes compagnies aériennes qui desservent le Territoire, permet d'établir que seul un passager

sur deux projettes de ne séjourner qu'à Tahiti et que cette proportion s'abaisse à un sur trois pour les voyageurs isolés.

Indice de satisfaction des touristes ayant séjourné en Polynésie Française		
Impression finale	Séjour à Tahiti seul	Séjour à Tahiti et dans d'autres îles
Favorable	64,0 %	83,7 %
Défavorable	19,8 %	3,6 %
Mitigée	16,2 %	12,0 %
Sans réponse	-	0,7 %
Ensemble	100,0 %	100,0 %

Source : rapport annuel O.D.T. 1975 II-6

Entre 1976 et 1980, le nombre des touristes plafonne autour de 90.000 personnes et, si le cap des 100.000 est franchi en 1979, c'est à la faveur d'une définition plus extensive du touriste (1). Dans le même temps, le nombre des passagers de bateaux de croisière passe de 25.000 à 5.500, accélérant un déclin amorcé à la fin des années 60. Cette situation se répercute sur l'hôtellerie et la capacité des établissements classés n'augmente que de 11% avec, en 1980, une trentaine d'établissements et 2.096 unités de logement. Le déplacement vers les îles se poursuit néanmoins et la capacité hôtelière de Tahiti commence à régresser à partir de 1978. Elle se stabilise à Moorea, poursuit sa progression dans les îles sous le Vent et, par le truchement de chaînes hôtelières locales, aborde l'archipel des Tuamotu selon un axe qui passe par Rangiroa et Manihi. Malgré le progrès des infrastructures aériennes, l'extension de l'hôtellerie en direction des archipels éloignés n'atteint encore que 75 unités de logement. Le nombre et la dispersion des îles, leur éloignement et la faiblesse de leur population se conjuguent toujours avec la pénurie des équipements de base, le coût des transports et l'absence de personnel formé pour exercer, dans le domaine de l'hôtellerie

classique, une influence dissuasive sur les investisseurs potentiels.

A partir de 1981, la desserte internationale se diversifie et se renforce et l'offre de sièges augmente de 58% en quatre ans. Le nombre des touristes atteint 114.000 en 1982 et 122.000 en 1985 mais fléchit en 1983 et en 1984 à la suite de cyclones qui endommagent ou détruisent plus de 150 unités de logement, à la suite aussi de la fermeture temporaire pour travaux du Club Méditerranée et de conflits sociaux dans l'hôtellerie. Après être descendue à 1.841 unités en 1983, la capacité d'accueil s'élève à 2.665 unités à la fin de 1985 et tend de nouveau à se concentrer dans les Iles de la Société. Outre la réouverture du Club Méditerranée modernisé et celle du Tahara'a fermé à la suite de grèves, un complexe touristique s'ouvre à Puunui dans la presqu'île de Tahiti tandis que s'implantent à Bora Bora, Moorea et Papeete la chaîne "Climat de France" et à Papeete et Moorea la chaîne "Ibis". La formule pavillonnaire à base de bungalows coexiste désormais avec la formule bloc à base de chambres et celle-ci cherche à s'intégrer dans l'environnement en adoptant des dimensions plus réduites et un caractère néo-colonial moins anonyme. Mais l'accroissement du parc hôtelier ne s'accompagne pas d'un accroissement proportionnel de la clientèle qui, souvent, voyage en circuit organisé et n'effectue qu'une étape en Polynésie Française. Cela se traduit par une durée de séjour relativement faible (7/8 jours) et un coefficient moyen de remplissage qui baisse de 72% à 58% de 1982 à 1985. Le nombre total de touristes sur le Territoire avoisine 161.000 en 1986 mais 33.000 (20%) y sont venus dans le cadre de croisières de 7 jours organisées par l'American Hawaii Cruises sur le Sister Ship Liberté. Au début de 1987, après une période probatoire d'un an, cette société interrompt son expérience, faute de résultats probants.

#### Une lente émergence de la petite hôtellerie

A côté des hôtels de tourisme classés, existent des établissements plus modestes et des formules de logement chez l'habitant que l'on rencontre surtout dans les îles mal reliées à Tahiti. Cette petite hôtellerie englobe des activités qui s'échelonnent de la recherche d'un complément de revenu

à l'entreprise constituée de caractère individuel, familial ou sociétaire. Ses prestations sont hétérogènes et sa clientèle va du touriste peu argenté, épris d'authenticité ou de couleur locale, au voyageur résidant dans le Territoire qui n'a pas les mêmes préoccupations que l'étranger de passage.

En juillet 1960, un recensement dresse une liste de 12 hôtels qui offrent 61 chambres et 107 bungalows ; un tiers seulement satisfait aux critères de la charte de l'hôtellerie qui vient d'être adoptée. Cinq ans plus tard, alors que 11 établissements avec 336 unités de logement sont classés, 17 d'une capacité de 400 unités ne le sont pas. Il s'agit, pour moitié, de petits hôtels dont les services n'ont pas la qualité et la fiabilité requises et, pour moitié, d'établissements qui font l'objet de locations de longue durée ou échappent aux règles en vigueur en raison de leur caractère spécifique. C'est le cas du Club Méditerranée qui est homologué en 1967 lorsque la charte de l'hôtellerie admet, à côté des hôtels proprement dits, des relais et des résidences situés à l'écart des centres urbains et pourvus d'une structure pavillonnaire. En 1980, face à 30 établissements touristiques agréés, on en compte une dizaine qui, du fait de leur dimension restreinte ou de leur confort rudimentaire, demeurent en deçà des normes établies et offrent éventuellement une possibilité de restauration qui les apparente à des pensions de famille. Parmi les documents diffusés auprès des visiteurs, figurent les listes de 70 personnes qui pratiquent de façon régulière l'hébergement à domicile à Tahiti et dans les îles périphériques. Une demi douzaine disposent de petits groupes de bungalows et ont également le caractère de pensions de famille.

L'hôtellerie non classée est surtout fréquentée par une clientèle locale qui est difficile à évaluer en l'absence de saisie statistique, formalités de police défaillantes et défaut de feuille d'embarquement en matière de transports. Située à Tahiti et dans les îles qui lui sont régulièrement reliées, cette hôtellerie connaît une évolution analogue à celle qui est classée. Elle acquiert une importance croissante à Moorea et dans les Îles sous le Vent et effectue une percée en direction des Tuamotu, des Australes et des Marquises. Les raisons en sont apparemment les mêmes et tiennent à la fréquence et à la régularité des dessertes aériennes et maritimes et à l'exis-

tence d'infrastructures routières, commerciales, administratives et sociales suffisantes pour permettre la venue des touristes et une organisation satisfaisante de leur séjour. Au fur et à mesure que ces moyens logistiques se mettent en place, la clientèle se transforme et de locale, ponctuelle et polyvalente tend à devenir extérieure, régulière et touristique. Les établissements adaptent leur structure et leurs prestations à ces données et, à l'hébergement et la restauration, viennent se greffer des loisirs organisés (excursions, parties de pêche, location de pirogues ou de véhicules, magasins de vente de curios..).

Après une période de léthargie, la résurgence de la petite hôtellerie va ainsi de pair avec un renouvellement de la formule. Seuls quelques hôtels de Papeete, qui ont échappé à la reconstitution du tissu urbain ou se sont spécialisés dans une clientèle spécifique (locations à l'heure ou au mois), sont conformes à l'image qu'elle pouvait offrir dans les années 50. Le logement chez l'habitant qui se développe dans les îles à partir de 1975 voit la nature et la qualité de ses services s'améliorer avec le développement du trafic aérien interinsulaire et l'effort de désenclavement entrepris par l'administration en faveur des archipels éloignés. Les petites pensions de famille, qui en sont souvent un prolongement, tendent à calquer leur conduite sur le fonctionnement des hôtels de tourisme homologués et ne s'en distinguent que par leur taille restreinte, une organisation familiale et un mode de gestion artisanal qui font que leurs prestations s'écartent des normes requises par l'administration et la profession dans ce domaine.

## II - LA POLITIQUE MISE EN OEUVRE

Dans la première moitié des années 60, l'effort en faveur du tourisme a été concurrencé par le "boom" engendré par le Centre d'Expérimentation du Pacifique (CEP) qui a créé un appel de main d'oeuvre et a offert aux investisseurs locaux des débouchés plus rentables dans le commerce d'importation ou dans le secteur immobilier. Dans les autres îles, le retard apporté au

développement des infrastructures est allé de pair avec l'exode de la population active. A l'orée du 5ème Plan (1966-1970) auquel est raccordé pour la première fois le Territoire, le tourisme est présenté comme un objectif prioritaire et doit, au moment où le CEP glisse d'une phase de construction à une phase d'exploitation, faciliter la reconversion de l'économie. Pour cela, il lui faut passer du stade artisanal au stade industriel grâce à la création, à proximité du lieu de débarquement des voyageurs, d'hôtels d'impact, véritables complexes touristiques de classe internationale alliant une grande capacité (200 chambres environ), un confort certain et la fourniture de services annexes facilitant l'adaptation de la clientèle. Ne répondant pas à ces objectifs, l'hôtellerie de caractère pavillonnaire, qui avait la faveur dans les années 60, passe au second plan et a désormais vocation à se développer dans les îles extérieures où pourra être éclatée, après quelques jours d'acclimatation, la clientèle des grands hôtels. Cette décentralisation doit s'appuyer sur l'amélioration concomitante des infrastructures et la création d'aéroports secondaires dans les archipels où seront encouragées des activités agricoles et artisanales complémentaires tandis que la construction hôtelière, qui est du ressort de l'initiative privée, fait l'objet de mesures incitatives renforcées. Adoptant la forme d'une spirale centrée sur Papeete, le tourisme doit s'étendre progressivement à Moorea, Tahaa, Bora Bora, Huahine, Rangiroa et Anaa et incorporer ultérieurement les archipels des Australes et des Marquises.

Dans la mesure où l'objectif est d'arriver à un stade industriel, la petite hôtellerie ne fait l'objet d'aucun encouragement spécifique et la réglementation adoptée pendant cette période l'exclut de son champ d'application et ne s'intéresse qu'aux établissements de haut niveau. Une délibération de l'Assemblée territoriale de juillet 1965 accorde une exonération des droits d'entrée sur le Territoire pour certains matériels et ne s'applique qu'aux hôtels qualifiés de tourisme. Le code des investissements de 1966 réserve ses avantages en matière fiscale et douanière aux entreprises conformes à la charte de l'hôtellerie et le régime fiscal de longue durée qui l'accompagne ne concerne que les entreprises d'un capital au moins égal à 50 millions de F CFP. En 1967, la charte de l'hôtellerie regroupe elle-

même les établissements en catégories (hôtels, relais, résidences) et classes (luxe, grand tourisme et tourisme) à partir d'un catalogue de normes au plus bas rang desquelles figurent une isolation phonique maximale, l'eau chaude et froide à toute heure, le téléphone, un chef réceptionniste et sa brigade etc...

La promotion du tourisme dans les îles est, quant à elle, inférieure aux prévisions du 5ème Plan qui envisageait la création d'aérodromes touristiques à Moorea, Huahine et Tubuai et la construction de routes circulaires dans l'ensemble des îles sous le Vent. La piste de Moorea sera mise en service en 1968 mais les autres projets connaîtront des retards de réalisation dont les moindres seront la piste de Huahine inaugurée en 1971 et celle de Tubuai en 1972. Le 6ème Plan (1971-1975), qui devait consacrer 35% de ses dépenses au tourisme, ne verra lui-même ses prévisions réalisées qu'à hauteur de 26%. Malgré cela, les îles se voient peu à peu dotées d'infrastructures aériennes et routières et le nombre des aérodromes qui n'était que de 2 en 1965 passe à 6 en 1970 et 17 en 1975.

C'est alors que commence à être mis l'accent sur une hôtellerie de petites dimensions. Elle est favorisée par une évolution de la politique touristique qui accorde une importance accrue aux notions de nature et d'environnement. La conjoncture elle-même ne se prête guère à des investissements onéreux et les autorités affichent leur souci de renverser un schéma de croissance qui a favorisé Tahiti au détriment des îles. Cette optique se manifeste encore timidement dans les travaux préparatoires du 7ème Plan (1976-1980) qui prévoient en matière d'hôtellerie "traditionnelle" des investissements dix fois inférieurs à ceux du secteur "moderne". Elle est formulée de façon plus explicite par la Mission économique "Renaissance" qui, en 1976, prône une réorientation de la politique touristique et hôtelière du Territoire et souhaite le développement dans les archipels de formes de tourisme intéressant plus directement l'habitant : petites unités hôtelières rustiques, location de maisons d'habitation de style local. Dans un avis sur "les voies et les moyens de l'expansion économique des Territoires d'Outre Mer du Pacifique", le Conseil Economique et Social formule l'année suivante des recommandations similaires. C'est aussi l'une des conclusions que le Secrétaire d'Etat, chargé des départements et territoires d'

outré mer, tire du colloque sur le développement du tourisme et des liaisons aériennes dans les territoires français du Pacifique qui tient ses assises à Papeete en mars 1979 (2). La commission chargée à ce colloque des problèmes de l'offre touristique recommande "d'accentuer la priorité accordée à l'implantation d'hôtels dans les îles et la zone rurale de Tahiti, avec des établissements dotés d'une structure légère ou des gîtes ruraux permettant un contact étroit entre les visiteurs et la population locale". L'Office de Développement du Tourisme reste, pour sa part, attaché à la promotion d'un tourisme de qualité et à son extension dans les îles par le biais de chaînes hôtelières conformes à la charte en vigueur et assurant un minimum de prestations de qualité.

A la suite de ces prises de position, des mesures concrètes voient le jour. En 1976, le champ d'application du code des investissements est élargi aux "entreprises autres qu'hôtelières à caractère touristique prépondérant" créant au moins 6 emplois et représentant un investissement minimum de 10 millions de F CFP. La prime d'équipement est modulée avec un taux réduit de 5% à 3% à Tahiti et porté de 5% à 10% dans les autres îles. Créé en 1979 et financé par l'Etat et le Territoire, le Fond d'aménagement et de développement des îles de la Polynésie Française (FADIP) subventionne la réalisation de bungalows, chambres d'hôte et petits équipements touristiques et leur affecte dès 1980 la moitié de sa dotation globale au titre des aides au retour sur les îles et à la revitalisation des archipels éloignés. La politique des organismes publics de crédit s'infléchit dans le même sens. Après avoir réservé ses prêts à la grande hôtellerie de plus de 100 chambres implantée à Tahiti, la Caisse centrale de coopération économique (CCCE) tend désormais à les attribuer à des établissements de dimensions inférieures situés dans les îles. Elle le fait par le truchement de la Société de crédit de l'Océanie (SOCREDO), qui fait office de banque locale de développement, et lui accorde des avances et facilités de réescompte. Depuis 1980, les habitants des îles, qui construisent près de chez eux des locaux destinés à héberger au moins 3 personnes, peuvent eux-mêmes obtenir des prêts à moyen terme à taux réduit auprès des banques qui ont une possibilité de réescompte automatique de ces sommes auprès de l'Institut d'Emission.

Malgré ces efforts, l'option en faveur d'un tourisme de standing international et de caractère industriel ne se dément pas et le rapport que publie la Commission des affaires économiques et du plan du Sénat, à la suite d'une mission d'information en 1982, la réaffirme (3). L'orientation en faveur d'un tourisme de qualité connaît même un regain de vigueur à partir de 1983 avec la création de nouvelles structures territoriales. L'Office de Développement du Tourisme s'efface pour faire place à un Service territorial du tourisme à caractère administratif et un autre organisme, l'Office pour la promotion et l'animation touristique de Tahiti et des îles (OPATTI), où les professionnels sont majoritaires, se consacre aux tâches de développement. Son premier budget s'élève à 262 millions de F CFP et une "publiscope" publiée à son initiative dans l'Express résume sa manière de voir et son souci de mettre en oeuvre un tourisme haut de gamme (4).

Pour atteindre cet objectif, les autorités territoriales envisagent de porter la capacité hôtelière à 4.000 unités d'ici 1990. Dans le cadre du 8ème Plan (1981-1985), elle doit augmenter d'un tiers, 900 chambres environ, avec des investissements de 8,5 milliards de F CFP alors que de 1976 à 1981 elle n'a progressé que de 300 chambres avec une mise de fonds de 1,4 milliard.

Un effort symétrique d'encouragement de la petite hôtellerie est prévu et les responsables de petites unités hôtelières doivent être regroupés dans un groupement d'intérêt économique bénéficiant d'un soutien officiel. En 1985, un "syndicat des hôtels des îles" rassemble 17 établissements homologués et un total de 785 chambres mais son champ d'action ne s'étend ni aux pensions de famille ni au logement chez l'habitant. Il en est de même du GIE "Mer et Loisirs" qui réunit une quinzaine de voiliers charters et fait découvrir à une clientèle aisée les îles environnant Tahiti. Quant au code des investissements, depuis son remaniement en 1983, il n'est plus accessible aux petites entreprises de caractère artisanal ; leurs projets relèvent désormais de fonds spéciaux financés par l'Etat et(ou) le Territoire tels que le FADIP ou le Fond spécial pour le développement du tourisme (FSDT) qui intervient surtout en matière d'acquisition et d'aménagement fonciers et de formation professionnelle.

En 1985, l'OPATTI offre une sélection de 35 petits établissements retenus

pour la qualité et la régularité de leurs prestations. Un nombre voisin d'établissements disposent d'une centaine de chambres et n'offrent pas ces garanties. Quelques 515 unités, au total, s'ajoutent aux 2.665 homologuées pour former une capacité globale de 3.170 unités dont 84% ressortissent à l'hôtellerie classée et 16% à celle qui ne l'est pas.

### III - PROBLEMES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Malgré les efforts consentis, un climat d'incertitude continue de grever "l'industrie" polynésienne du tourisme. Il tient à de multiples facteurs, au niveau élevé des prix locaux comme à la concurrence croissante d'autres destinations privilégiées et à la guerre des tarifs aériens qui conditionnent les flux de voyageurs et les modalités de leur acheminement. Il n'est pas question ici d'en faire l'analyse mais seulement de formuler quelques réflexions suggérées par la difficile émergence de la petite hôtellerie.

N'est-il pas illusoire de lancer ou de relancer des activités artisanales de petites dimensions sans infléchir une ligne générale qui privilégie le développement d'un tourisme de caractère industriel, associé à un monopole de transport à caractère partiel de service public. Le développement d'un tourisme à base de petites unités hôtelières dans les archipels éloignés suppose une reconsidération des conditions dans lesquelles s'effectue la desserte aérienne à laquelle il est intimement lié et une plus grande coordination des efforts de l'Etat et du Territoire. Jusqu'à présent, la politique de soutien et d'encouragement de l'Etat transite par des organismes comme la CCCE, le FIDES ou le FADIP. Les mesures d'incitation ont un caractère financier et se présentent comme des aides au démarrage d'opérations qui sont ensuite livrées à elles-mêmes, sans suivi ou intervention aux autres maillons de la chaîne. Les formules de logement chez l'habitant, de pensions de famille ou de petits hôtels tendent de ce fait à se développer dans le sillage de complexes hôteliers de plus grande envergure. Tirant parti de leurs retombées, leurs responsables calquent leur conduite sur le modèle offert et participent de façon superficielle à la logique d'un sys-

tème fondé sur l'abstraction de l'individu et du marché. En résulte un développement, à caractère plus concurrentiel que complémentaire, de la petite et de la grande hôtellerie.

Cette distinction sous-entend souvent une répartition du même ordre du marché, les grands hôtels conformes aux normes internationales s'adressant à une clientèle aisée extérieure au Territoire, les petits hôtels ayant vocation à accueillir une clientèle plus modeste, moins attachée à son confort et capable d'un effort d'adaptation plus grand, ce qui les ferait réserver à des ressortissants locaux ou à des catégories de population relativement jeunes. Une telle segmentation du marché reste théorique, surtout dans les îles où, faute d'information et de moyens d'accès appropriés, la différenciation du réceptif hôtelier ne se répercute pas dans sa fréquentation. Dépourvue d'influence sur la desserte aérienne, ne disposant pas de moyens de promotion et d'une assistance technique appropriée, la petite hôtellerie ne peut dans ces conditions que se développer de façon subordonnée. Et sa dépendance a un caractère structural dans la mesure où, loin d'avoir une origine coutumière, elle est un sous-produit de besoins nouveaux et doit logiquement recourir à des techniques sophistiquées pour accéder au marché.

Au hiatus qu'engendre une petite production morcelée et éclatée face à l'exigence d'une production de masse standardisée, s'ajoute, sur le plan social, un difficile passage de relations interpersonnelles teintées de subjectivité à des relations médiatisées par l'argent. Le caractère d'authenticité et de meilleure intégration au milieu que serait susceptible d'apporter un tourisme à petite échelle s'avère, dans une certaine mesure, illusoire. Détachées du contexte qui leur donne leur sens, les formes de participation au mode de vie villageois ne résistent pas à la multiplication des contacts et deviennent superficielles à force d'être éphémères, impersonnelles à force d'être répétitives. Le visiteur tend surtout à être considéré comme un client. Les contacts établis manifestent sans doute une certaine spontanéité mais ils sont généralement trop brefs pour permettre une véritable accommodation de l'hôte à son passager et de celui-ci au mode de vie local, à ses inconvénients comme à ses avantages. A cela s'ajoute

l'effet de démonstration joué par les grandes entreprises et le mimétisme qu'il provoque chez le petit hôtelier. On débouche, dans la profession prise dans son ensemble, sur une certaine uniformité dans la nature si ce n'est dans la qualité des prestations et il arrive que le pittoresque du logement chez l'habitant ou des petites auberges découle d'un défaut d'adaptation aux normes occidentales plus qu'il ne témoigne d'un particularisme local.

On peut se demander si les facteurs mêmes du développement de la petite hôtellerie - meilleure insertion dans le milieu et le tissu social qui s'y rattache - ne conduisent pas, en raison des impondérables qui lui sont liés, à sa dénaturation et à sa disparition progressive au profit d'une hôtellerie de type industriel qui saura en reconstituer sous une forme artificielle l'environnement à travers des loisirs organisés et des traditions redécouvertes. Ces questions posent le problème de la nature et du type de services que peut rendre la petite hôtellerie et font s'interroger sur la fonction même de l'activité à laquelle elle sert de support. A la fois synonyme de voyage d'agrément et de séjour hors du lieu de résidence habituelle, le tourisme est lié au loisir, objet privilégié de consommation qui se rattache autant à un code de signification qu'à un besoin objectif. A une fonction réelle et manifeste, s'adjoint une fonction cachée, imaginaire et symbolique qui repose sur une logique de satisfaction matérielle et mentale et s'appuie sur des critères psycho-sociologiques de différenciation et d'ostentation. Il est aussi associé au temps libre qui constitue un point d'aboutissement extrême de la civilisation occidentale en même temps qu'un moyen d'échapper à sa logique abstraite et une façon de se libérer de ses pesanteurs (5).

Le devenir et l'avenir de la petite hôtellerie sont ainsi liés à l'ambivalence d'une politique touristique qui puise ses modèles de référence dans une société dont elle ambitionne d'être l'antidote ou, à tout le moins, un échappatoire momentané. Les petits hôtels peuvent apparaître comme un lieu de refuge et de contact avec la nature, comme un espace de liberté, d'échanges interpersonnels et de différenciation individuelle que ne permet plus une société avancée qui entraîne une homogénéisation croissante des personnes et des biens. Ils peuvent fournir des prestations qui, si elles ne sont

plus tout à fait spontanées, restent chaleureuses, réciproques, empreintes de subjectivité et d'imprévu.

Mais ces aspects sont indissociables d'autres facettes moins séduisantes de la réalité : contacts avec une hygiène parfois sommaire, une nature pas nécessairement accueillante, des disparités de conditions de vie souvent voyantes et des tensions sociales pas toujours résorbées. Ces contingences vécues submergent le monde des objets, des relations et des prestations alors que la plupart des touristes achètent leur voyage comme un produit quelconque et ne sont pas préparés à affronter les aléas du réel mais à en consommer des signes derrière un simulacre sécurisant d'ouverture sur le monde. A l'inverse, dans une sorte de transposition du "cargo-cult" mélanésien, les représentants locaux de la petite hôtellerie, faute de bien assimiler la logique du marché, essaient de capter leur clientèle par une pâle imitation des prestations des établissements de standing international, sans se rendre compte qu'elles n'acquiescent leur cohérence et leur fonctionnalité qu'à travers une technicité et une abstraction qui leur confèrent à la fois valeur de signe et de marchandise.

Dans la grande hôtellerie, au contraire, la rationalité économique prédomine derrière une façade de gratifications personnelles, une serviabilité de commande et les sourires d'hôtesse salariées. La relation vivante et réciproque tend à se dissoudre dans une relation standardisée, dans une communication commerciale qui simule une réciprocité et une gratuité absentes. Débarrassée des "scories" et des tensions sociales dont elle peut être le siège, la réalité peut alors être reconstruite de façon à être consommée sans danger dans une dérive imaginaire faite d'évasion, d'irresponsabilité et de pseudo-accomplissement. En Polynésie Française, la spontanéité et l'empirisme ambiants font que les prestations délivrées n'ont pas encore de fonctionnalité instrumentale alors que les prix pratiqués atteignent des niveaux dissuasifs (6). Mais, comme l'a noté Mircea Eliade, le paradis océanien ne correspond pas à une réalité objective. Sa recherche répond à un besoin profond de s'évader du quotidien et chacun reste fidèle à l'image qu'il apporte avec lui. Cette image, loin de se laisser réduire par les faits, peut leur conférer une dimension métaphysique (7).

NOTES :

- (1) depuis l'informatisation du traitement des statistiques touristiques en 1978, dans la définition du touriste est incluse la catégorie, jusque là écartée, des visiteurs ne séjournant pas à l'hôtel. Cette modification s'est surtout traduite par une augmentation nominale des touristes français sur le Territoire.
- (2) "Il faut associer en Polynésie un effort pour créer des moyens d'hébergement lourd à Tahiti et dans certaines îles et des moyens très légers dans certains archipels plus lointains pour accueillir en relais des touristes de passage soucieux de trouver le calme, le recueillement et la solitude des atolls". Discours de clôture de Paul Dijoud.  
In : La Dépêche de Tahiti du 10 mars 1979.
- (3) "La Polynésie doit s'orienter vers un tourisme de luxe, du fait du coût élevé du transport et parce qu'elle n'est pas adaptée sociologiquement au tourisme de masse. En outre, l'augmentation accélérée du coût des produits importés constitue une charge importante pour l'hôtellerie qui n'est pas en mesure de pratiquer des tarifs attractifs".  
In : Rapport de mission d'information du Sénat du 27 août au 15 septembre 1982.
- (4) Sous le titre "Un paradis pour la recherche et l'investissement", il est écrit : "...pas question de briser le rêve ; pour sauvegarder le standing du tourisme polynésien, les autorités compétentes du Territoire n'ont retenu qu'une seule option : le haut de gamme. Elle seule permettra de maximiser les retombées économiques et sociales du Territoire, tout en préservant les sites naturels, les écosystèmes et les équilibres sociologiques des îles peu peuplées. C'est cette détermination vers une politique de qualité, c'est ce refus d'un tourisme au rabais qui a séduit les investisseurs étrangers...".
- (5) cf BAUDRILLARD (J.), 1970 - La société de consommation (en particulier : le drame des loisirs ou l'impossibilité de perdre son temps). Paris, Gallimard, coll. Idées
- (6) en 1986, le prix d'une bière locale, 3,65 dollars, équivaut, par exemple, à celui d'un "brunch" très copieux à Los Angeles.
- (7) cf ELIADE (M.), 1952 - Images et Symboles, essais sur le symbolisme magico-religieux. Paris, Gallimard, coll. Les Essais.